

**COMMUNE DE LA CHAPELLE ST SAUVEUR**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 février 2015 à 20h00**

**Présents :**

BOIVIN David, BOUREILLE Patrick, GUITON Jacques, NYGREN Dominique, JOLY Martine, GAROT Marie-Françoise, PERRON Séverine, MOLLE Thierry, PACAUD Christelle, FAMY Roger, RABUT Corinne

**Absents :** BON Bernard, CHAUMAY Patrick, CHAUX Jean-Michel, VUILLARD Jean-Thomas,

**1 Aménagement maison de la nature.**

Le permis de construire a été déposé à la Direction Départementale des Territoires le lundi 09 février 2015. La commission bâtiment a distribué au Conseil le compte rendu de la réunion du 03/02/2015, faisant un état détaillé de l'aménagement intérieur du bâtiment. Il faudra prévoir le chiffrage pour demander la subvention de l'enveloppe parlementaire.

**2 Demande de subvention projet scolaire RPI LA CHAUX/LA CHAPELLE ST SAUVEUR**

Après avoir pris connaissance de la demande, Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 950€ dans le cadre du projet musical " le chant de l'eau".

**3 Bureau de vote**

En vue des élections Départementales le conseil municipal forme le bureau de vote (scrutin du 22 et 29 mars)

**4 Recrutement agent momentanément indisponible**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les recrutements nécessaires pour remplacer les agents momentanément indisponibles, que ce soit pendant les arrêts maladie, accident du travail ou pendant les congés annuels. Il charge le Maire de prendre les arrêtés de recrutement d'agents non titulaires, pour remplacement.

**5 Création poste contrat d'avenir**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux employés de la commune sont proche de prendre leur retraite et qu'il serait souhaitable de prévoir leur départ en créant un poste d'emploi d'avenir.

Le contrat d'avenir est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans, dont le niveau de formation est inférieur au BAC, qui connaissent des difficultés d'insertion et sont à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois.

- Priorité d'accès aux jeunes dont le domicile est située en ZRR.

C'est un contrat de droit privé, il est conclu pour une durée déterminée ou indéterminée.

Lorsque le contrat est conclu pour une durée déterminée, sa durée est au :

Minimum de 1 an, et au maximum, renouvellements et prolongements inclus, de 3 ans.

La durée hebdomadaire du travail est au minimum de 17h30 et au maximum 35h00. l'aide financière des pouvoirs public est de 75% SMIC.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide de créer ce poste et charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de ce contrat après consultation à la préfecture pour savoir si le subventionnement est toujours possible.

## **6      Agenda accessibilité des ERP**

Depuis le 01<sup>er</sup> janvier 2015 tous les ERP doivent être accessible aux personnes à mobilité réduite. L'état met en place un agenda programmé engageant les communes à effectuer les travaux dans un délai déterminé. La poste et l'église semble concernée par ce dispositif. Pour les bâtiments qui sont accessibles au 01 janvier 2015, il convient de faire parvenir une attestation sur l'honneur à la Préfecture.

## **7      Révision des emprunts de la commune**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire réviser la durée et les taux de tous les emprunts souscrits par la commune.  
Il charge le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.

## **8      Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de commune de Pierre de Bresse a pris en charge pour tout le canton la réalisation du Document Unique. Le coût sera répercuté sur chaque commune du canton.  
Les chemins de randonnées ont besoin d'être refait à certains endroits.  
La mise en place d'un arrêté du Maire pour chaque prestation autre que le travail des employés (chiens.....).Un forfait sera demandé pour chaque service rendu.  
Prochaine réunion de conseil le 10 mars 2015 à 20h30.